

le **Alert**

Magazine de l'Association des propriétaires de villas du Canton de Genève au service de la protection de la qualité de vie et de l'environnement.

No 83 - Décembre 2008

*Joyeux Noël
et
bonne année 2009*



Dossier

La prévention des incendies dans le domaine privé

Nouvelles directives sur la protection et la conservation des arbres

Annoncer les rectifications d'adresses

JAB

1211 Genève 26

Case postale 1201
1211 Genève 26



Economiser des impôts.

Grâce à une solution de prévoyance signée AXA Winterthur.

Des Gouttes & Cie SA
Route de Chêne 5, 1207 Genève
Téléphone 022 737 19 19, fax 022 737 19 20
desgouttes@bkrewin.ch

 **winterthur**
PROTECTION FINANCIÈRE

C'EST ENSEMBLE ET SOLIDAIRES QUE NOUS SERONS PLUS FORTS !

Constituante: Essayé, pas réussi!

Pic-Vert s'est présenté à la Constituante pour donner une voix et porter les valeurs de toutes celles et ceux qui aujourd'hui ou demain, en tant que propriétaires, vivent à Genève. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont apporté leur soutien à notre liste.

Avec ses 2.36 % de suffrages, alors que 3 % étaient nécessaires, le message de Pic-Vert n'a cependant pas convaincu un nombre suffisant de membres et de propriétaires du canton.

Au vu des grands enjeux qui se profilent à l'horizon en matière de densification du territoire, d'importants projets de déclassements de zones villas à travers tout le canton et de fiscalité pour les propriétaires, nous devons trouver d'autres moyens pour concentrer nos efforts à défendre vos intérêts.

Nous aurons besoin de vous pour cela!

Une loi de type confiscatoire sur la valeur fiscale des villas et des PPE occupées par leur propriétaire est en préparation.

Savez-vous que l'avant-projet de loi déterminant la valeur fiscale de votre villa, aujourd'hui taxée par exemple entre chf 300'000.- et chf 600'000.- selon la date de votre achat, pourrait passer à la valeur vénale, soit entre un million et chf 1'500'000.- pour calculer les impôts immobiliers qui en découlent (impôt sur la fortune et taxe immobilière complémentaire)?

Depuis des années, nous nous sommes battus contre une valeur locative abusive, nous ferons de même pour contrer cette nouvelle loi fiscale. L'augmentation de la valeur fiscale touchera de plein fouet les propriétaires de villas qui vivent dans leurs murs, ne louent pas leur bien et n'ont donc aucun moyen de réaliser cette plus-value virtuelle car leur villa est une partie essentielle de leur prévoyance. Et que dire des héritiers condamnés à vendre le bien hérité pour cause d'impôt sur la valeur fiscale dépassant leurs moyens financiers?

Nouvelle commission d'aménagement du territoire: Pic-Vert doit être de la partie.

Une nouvelle commission extra-parlementaire d'aménagement du territoire (CAT) composée d'une cinquantaine de membres, dont 20 provenant de la société civile, est en voie de formation. Or, à ce jour, seule la Chambre Genevoise Immobilière a été nommée par le Conseil

d'Etat comme représentant les propriétaires de biens immobiliers.

Avec la crise qui se dessine à l'horizon, les promoteurs-constructeurs freineront peut-être temporairement leur appétit pour bétonner à Genève, comme dans les années 90 lorsque construire à Genève «n'était pas rentable». Mais dès les années 2000, ces promoteurs-constructeurs se sont profilés aux côtés des politiciens en mal de suffrages pour souligner combien les associations de quartiers, les voisins, les propriétaires de villas retardaient les constructions à coup d'oppositions en tous genres. La plupart des associations de quartiers et Pic-Vert savent que ces accusations sont fausses. Beaucoup de communes ont été privées d'un vrai droit démocratique leur permettant de se prononcer sur les plans établis sur leur territoire.

Pic-Vert, pour maintenir la qualité de la vie à Genève, est favorable à un habitat à taille humaine et pour que l'espace construit en laisse suffisamment pour la nature et pour se ressourcer. Combien de tentatives de vraies concertations pour éviter la confrontation par procédure ont été vouées à l'échec? Combien de propositions d'associations et de bordiers soutenus par Pic-Vert ont été ignorées? Combien de préavis des communes pour modérer la densification ont été balayés? Le plan directeur cantonal actuel identifie trois trains de mesures pour faire face à la crise du logement dont en première ligne: densifier des terrains en zone villas.

Nous devons pouvoir nous exprimer sur les orientations du futur plan directeur cantonal et de l'agglomération franco-valdo-genevoise et cela dès son élaboration en faisant partie de la CAT. Nous avons récemment formulé une demande dans ce but.

De multiples périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération - ou PACA-se préparent dans les arcanes du projet d'agglomération.

Le projet d'agglomération prévoit un million d'habitants (plus 200'000) pour la région genevoise à l'horizon de 2030. Où seront logés ces habitants et dans quelles conditions? Quelles seront les villas condamnées en zone de développement existantes ou à venir? Des Périmètres d'Aménagement Coordonnés d'Agglomération (PACA) se préparent dans les arcanes de l'administration: Bernex, Plaine de

l'Aire, Meyrin - Saint-Genis-Thoiry, Nations - Aéroport - Ferney-Voltaire, Genève - Eaux-Vives - Annemasse, Vessy - Veyrier - Les Iles... Faites-vous partie de ces périmètres? Serez-vous touchés par ces projets? Vos intérêts seront-ils pris en compte par les autorités? Ne pensez pas que ces projets sont trop éloignés et ne vous concernent pas!

Se mettre en boule épargne rarement les hérissons face au danger. Ce n'est pas le moment de rester isolé dans son quartier. C'est ensemble et solidaires que nous serons plus forts.

Joignons nos forces, rejoignez ou faites adhérer à Pic-Vert!

Nous devons être plus nombreux. Avec 10'000 membres au lieu de 3'200, nous aurons un poids suffisant pour faire valoir notre existence et nos arguments pour qu'autorités et parlement considèrent les quartiers de villas autrement qu'une source de terrains à bâtir et leurs propriétaires autrement que comme des contribuables captifs!

Membres de Pic-Vert, vous êtes les plus à même de convaincre vos voisins et amis de rejoindre notre association pour défendre votre quartier, sa qualité, sa pérennité et avec lui la préservation de votre cadre de vie. Une adhésion à Pic-Vert coûte chf 100.- par année et les avantages sont multiples.

Pic-Vert est la seule association qui défend vos intérêts de propriétaire de villa sur le plan cantonal.

Savez-vous qu'un conseil juridique gratuit est disponible auprès de Pic-Vert alors qu'il coûte jusqu'à chf 500.- de l'heure dans une étude?

Profitez des conseils d'un architecte, gratuits par téléphone, avant de vous engager dans un projet de transformation ou de construction.

Bien d'autres avantages et conseils existent. Découvrez-les sur notre site Internet:

www.pic-vert.ch.

Merci pour votre soutien!

Pour le Comité
Jean-Claude Michellod, Président
Christina Meissner, candidate à la Constituante

Joyeux Noël à tous!



SOMMAIRE

ÉDITORIAL

C'est ensemble et solidaires que nous serons plus forts!

3

ACTUALITE

L'hiver... encore un peu de temps pour votre jardin?

(2ème partie)

5

DOSSIER

La prévention incendie dans le domaine privé.

11

DOSSIER

Une maison saine à Chêne-Bourg.

19

ASSURANCES

Suggestions de cadeaux.

22

ECHOS DE LA PERMANENCE

Hypothèques - Attention à la clause de renonciation à compensation...

23

ADHESION

24

JURIDIQUE

Nouvelles directives sur la protection et la conservation des arbres.

25

PROMOTIONS

26

IMPRESSUM

COMITÉ DE PIC-VERT

- **Jean-Claude Michellod** Président, Responsable de la Commission Assurances et du Journal «Le Pic-Vert»
 - **Christian Gottschall** Vice-Président, Responsable marketing
 - **Graham Beale** Trésorier et Responsable de la Commission administrative
 - **Charles Denogent** Représentant des Délégués et Associations
 - **Michel Gutknecht** Responsable Média et Communication
 - **Me Pierre Banna** Responsable de la Commission Aménagement et juridique
 - **Patrick Tritten** Fiscaliste
 - **Guy Mettan** Membre du comité
-
- **Marc Bétemps, Julio Escalera** Vérificateurs des comptes
 - **Me Philippe Schmidt** Membre d'honneur
 - **Catherine Roth** Responsable du secrétariat
 - **Françoise Hirt** Juriste

Le Pic-Vert, le journal de l'Association paraît 4 fois par an.

- **Isabelle Duchosal-Fortin** Rédactrice
 - **Véronique Velen** Dessins
 - **SRO Kundig SA Châtelaine** Impression
 - **Pragmatic SA** Publicité
- Avenue de Saint-Paul 9, 1223 Cologny/GE
Tél 022 736 68 06 - Fax 022 786 04 23

PIC-VERT

Magazine de l'Association des propriétaires de villas du Canton de Genève au service de la protection de la qualité de vie et de l'environnement.

Indépendante et sans but lucratif.

Case postale 1201 - 1211 Genève 26

Tél 022 810 33 23 pour les permanences (voir horaires ci-dessous)

Fax 022 810 33 21



Visitez notre site internet

www.pic-vert.ch

A tous nos membres:

Communiquez-nous votre adresse e-mail!

Pic-Vert souhaite pouvoir communiquer avec vous en cas d'urgence afin de vous transmettre des messages importants, dans votre intérêt, lorsque notre prochaine édition du Pic-Vert est encore lointaine.

Notre adresse e-mail temporaire: fiscal@pic-vert.ch

Notre magazine est imprimé sur un papier respectueux de l'environnement, dont la fabrication repose sur le principe de la gestion durable des forêts.



CHARLES STOLL



Jeu de 10h à 12h

Tél 022 810 33 23

Fax 022 810 33 21

Email: stolljonathan@orange.fr

Hors permanence: 076 310 97 94

Cette permanence est ouverte aux membres et à ceux qui ont des assurances autres que celles proposées par Pic-Vert.

Egalement: l'agence Des Gouttes SA, agent exclusif de contrat d'assurance Pic-Vert.

Tél 022 737 19 19 Yann Symeth

Fax 022 737 19 20

Email: desgouttes@axa.ch

FRANÇOISE HIRT



Mercredi et jeudi de 16h à 18h

Tél 022 810 33 23

Fax 022 810 33 21

Répond à vos questions juridiques et sur les hypothèques. Le cas échéant, vous conseille sur les démarches à entreprendre.

Préparez votre question, faxez-la si nécessaire (1 page maximum). Limitez votre entretien à 10 minutes. D'autres membres essaient d'atteindre ce numéro.

CATHERINE ROTH



Mardi de 14h à 16h

Tél 022 810 33 23

Fax 022 810 33 21

Résout les problèmes administratifs des membres.

CHRISTOPHE OGI



Lundi de 16h à 18h

Tél 022 810 33 23

Fax 022 810 33 21

Tous conseils d'architecte pour vos villas, gratuits durant la permanence. Mandats extérieurs, sur place, expertises à tarif privilégiés. Voir le site Pic-Vert sous «Permanences» concernant les conditions.

Permanences téléphoniques:

Si nos lignes sont occupées, lors de la permanence, laissez un message sur le répondeur ou envoyez un fax, vous serez mieux servis.

L'HIVER... ENCORE UN PEU DE TEMPS POUR VOTRE JARDIN ? (2ÈME PARTIE)



Voici la suite des conseils de notre précédent numéro, encore des informations utiles pour attaquer l'hiver!

> PRÉPARER LE JARDIN POUR L'HIVER

Le but avoué de la protection hivernale est de protéger, de prévenir et de diminuer les dommages occasionnés aux végétaux par le verglas, le vent, le froid ou même la neige lorsqu'elle est alourdie par la pluie. Nous allons donc énumérer les principales opérations à envisager lors de la fermeture du jardin à l'automne où prime le bon sens du jardinier.

La prévention

La prévention permet, avec l'expérience, de minimiser les risques hivernaux grâce à des choix judicieux en termes de rusticité des végétaux et d'améliorer également la résistance naturelle des plantes par de simples pratiques culturales et in fine de réduire les besoins de protections hivernales.

Lors de l'achat de végétaux, la rusticité est un paramètre à prendre en compte pour que ceux-ci s'endurcissent et s'adaptent aux rigueurs de l'hiver. Leurs chances de survie, tout en respectant leurs limites de résistance naturelle au froid, en seront donc augmentées. À force d'observation, chaque individu connaîtra mieux son terrain et saura déterminer les endroits où la neige s'accumule naturellement, les versants favorablement exposés au soleil, les zones qui sèchent rapidement au printemps ou les endroits protégés des vents dominants hivernaux. Il est aussi intéressant de connaître les sections protégées des gels hâtifs d'automne ou tardifs de fin d'hiver.

Pour savoir si un jardinier a un comportement «audacieux», «prudent», «prévoyant», voire «obsessionnel» ou une combinaison de ces tendances, il suffit de visiter à l'improviste sa remise de jardin ou son garage, où l'on est sûr d'y trouver en plus des toiles, des cônes à rosiers dont les utilisations sont multiples, des tuteurs, de la corde, des appâts à rongeurs, des

filets pour enrober les conifères, des spirales pour protéger les troncs d'arbres des rongeurs, de la mousse de sphaigne et des sacs de feuilles broyées à utiliser comme paillis.

Les arbres

Tout dépend de la localisation de l'arbre. Par beau temps au mois de mars, quand le soleil touche directement le tronc, la température de l'écorce s'élève rapidement au-dessus du point de congélation. Les jeunes tilleuls, hêtres, frênes, saules et marronniers seront protégés par du jute enrobant leur tronc pendant les quelques années suivant leur plantation.

Les tuteurs, installés au moment de la plantation, devraient être laissés en place quelques années jusqu'à ce que le tronc ait atteint un diamètre raisonnable. Ces tuteurs seront particulièrement utiles pour les jeunes arbres afin de prévenir un déracinement possible (vents automnaux).



LE MAN
PISCINES SA

CH. DE LA MONTAGNE
1214 VERNIER (GE)

TÉL. 022 782 12 27
FAX 022 782 12 28
WWW.LEMAN-CH.com

PORTILLO  PISCINAS



Autre spécialité
des piscines à débordement.



GEORGES ROSSE

Installations et études sanitaires
Service d'entretien
Dépannage

Maitrise fédérale

Concessionnaire S.I.G. - EAU - GAZ

Tél. 022 782 12 27

Rue Virginio-Manabí 7 - 1217 Meyrin

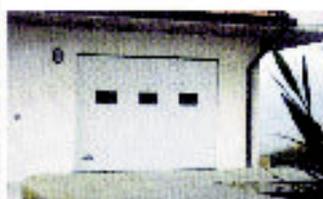
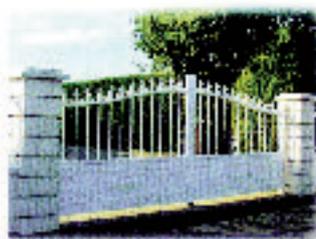
E-mail: georgesrosse@bluewin.ch



AU PORTA



AUTOMATISATION ET MONTAGE DE TOUTES PORTES
ELECTRICITE GÉNÉRALE (COURANT FORT - COURANT FAIBLE)
ET RESEAUX INFORMATIQUES



8, chemin De Masonneuve - Case postale 7 - 1218 Châtelaine-Gêneve
Téléphone 022 796 95 11 Fax 022 796 02 16

METRY SA

MAÇONNERIE
TRANSFORMATION
RÉNOVATION
ENTRETIEN DE BÂTIMENT

Tél. 022 348 17 46 Fax 022 348 17 00
H. Metry privé: 022 348 33 94 Nistel 079 301 11 88

Ch. du Bois-des-Arts, 51 - 1226 Thoiry / GE

Avec
OPTI+
plus de chaleur
pour votre argent



Ch. du Moulin-des-Frères 4
1214 Vernier (GE)
Tél. 022 796 65 05

PRODUITS VEULE RÉTÉRES DE TOIT
VOLETS ROULANTS, DÉCORATION
ET PROTECTION SOLAIRE
CAPTEURS SOLAIRES



NOUVEAUX
CAPTEURS
SOLAIRES VEULE



VEULE



Rue de Willemme 3A
1160e de Woluwe
Rue de Willemme 13
1213 Vernier

Téléphone 022 790 95 50

Téléfax 022 790 95 55

www.willemmede.com
willemmede@bluewin.ch

Les arbustes

- Attention au déneigement ou à la chute de glaçons près des bâtiments.
- Le ligotage des arbustes (avec ou sans toile) offre aussi une bonne résistance au poids de la neige, cette méthode est plus attrayante, car moins visible. Attendez la chute des feuilles pour ligoter les tiges.

La protection des rosiers

Certains seront recouverts de toiles ou de cônes de polystyrène, d'autres de buttage ou d'aucune protection. Les grimpants seront généralement détachés, couchés et recouverts de terre ou d'une toile. Sachez reconnaître la 'sensibilité' de vos rosiers.

> LE PLANNING DE DÉCEMBRE

Labourez le sol à grosses mottes à la bêche ou au motoculteur, l'hiver se chargera du reste en les brisant et paillez les légumes racine laissés

en place. Taillez, élaguez et supprimez les branches mortes que vous aurez préalablement marquées. Planter des fruitiers en dehors des périodes de gel.

Continuez à ramasser les feuilles mortes provenant d'arbres sains que vous composterez. Protégez les camélias, car malgré leur résistance aux basses températures, la neige a tendance à brûler leurs boutons. Vous pouvez encore planter les haies caduques, élaguer les grands arbres de votre propriété et entretenir les cassissiers en les nettoyant ; supprimez les bois les plus anciens et éclaircissez principalement le centre pour laisser passer la lumière aux rameaux de 1 à 2 ans qui donneront le plus de fruits.

Débarrassez-vous du gui - parasite qui affaiblit les arbres - avant que les oiseaux n'éparpillent leurs graines et protégez du vent les conifères et les persistants plantés à l'automne pour ne pas qu'ils se dessèchent. Traitez vos rosiers contre la rouille et les taches noires et butez les

pieds pour les protéger du gel. C'est aussi la période pour tester le bouturage «à bois dormant» qui consiste à enterrer au pied d'un mur, exposé plein nord, des rameaux réunis en fagots après avoir allégé la terre avec du sable. Les conifères seront protégés s'ils sont exposés aux vents desséchants ou aux projections de la souffleuse.

Les vivaces

La neige est l'amie des plantes vivaces, elle réduit les écarts de température tout en empêchant la déshydratation des tissus. Si la neige fait défaut, il est utile d'installer un paillis ou des toiles de protection (très bonne isolation économique, car elles sont réutilisables).

En ce qui concerne la pelouse, il vous suffira d'utiliser un scarificateur. In fine, ne pas marcher sur une pelouse givrée pour ne pas l'endommager...

Isabelle Duchosal-Fortin



NOTRE SAVOIR FAIRE AU SERVICE DE VOTRE IMAGINATION.

25 ans d'expérience, une équipe de 20 professionnels
1500 projets concrétisés dans votre région.

Tél. 022 / 792 44 59 - www.veranco-prisme.com



EXPOSITION permanente de 300 m² - face au MAC UMB A

> EXPOSITION À NE PAS MANQUER... GENÈVE CONTRE NATURE?

Voici une belle exposition à voir cet hiver et jusqu'au 14 juin 2009 au Muséum d'histoire naturelle. Venez y découvrir les portraits de nos chères rivières genevoises et la biodiversité de notre canton à travers des parcours ludiques. L'exposition montre l'interaction entre l'homme et la nature ainsi que son impact via plusieurs projections futuristes imaginant Genève en 2050. Elle met également en lumière les espèces animales et végétales menacées, disparues ou réintroduites dans notre canton.

Cette exposition est née d'une collaboration entre le Muséum d'histoire naturelle de la Ville de Genève, le Département du Territoire de l'Etat de Genève et les Conservatoire et Jardin botaniques.

En relation avec cette exposition, ne manquez pas de visiter la galerie de portraits «La parole est à la nature» jusqu'au 18 janvier 2009. Entreprises, collectivités et associations (dont Pic-Vert) s'expriment sur le rapport avec la nature.

Muséum d'histoire naturelle

Route de Malagnou 1

Ouvert du mardi au dimanche
de 10h00 à 17h00. Entrée libre.

Pour en savoir plus:

<http://www.ville-ge.ch/mhng/expo05.php>



Pic-Vert

Association PIC-VERT
A Genève depuis 1986

Engagement pour la nature au niveau local :

- Défense des quartiers de villas, poumons de verdure, offrant des espaces de nature à tout le voisinage, particulièrement des immeubles localifs, contre des bétonnages excessifs et sans âme.

"Pour maintenir la qualité de la vie à Genève, il faut préserver un équilibre harmonieux entre un habitat à taille humaine et une nature diversifiée."

Comité de l'Association Pic-Vert, Président Jean-Claude Michellod

La parole est à la
Nature!

© Muséum Genève / Philippe Wagneur

L'énergie
c'est la vie!

AVIA DISTRIBUTION SA
1211 Genève, tél. 022 827 44 66

SE CHAUFFER AU MAZOUT

AVIA

1211 Genève, tél. 022 827 44 66

> MAIS QUI EST DONC LE PIC-VERT?

Connaissez-vous l'emblème de notre association? L'entendez-vous parfois dans votre jardin? Qui est-il? Nous connaissons tous le fameux pic-vert des dessins animés américains et son fameux rire qui l'a rendu si célèbre dans le monde entier, mais connaissons-nous notre pic-vert local? Le *Picus viridis* est un oiseau d'environ 30cm appartenant à la famille des picidés. Mâle et femelle ont tous deux une calotte rouge et un plumage vert et jaune. Les jeunes sont colorés à peu près comme les adultes, mais le plumage est fortement tacheté et barré. C'est un oiseau assez sédentaire dont la longévité est d'environ 7 ans.

Le chant pour la formation des couples (l'appel de la femelle est plus court et moins sonore) peut déjà être entendu en décembre. Dès le début du mois de janvier les couples commencent à percer des trous dans des bois tendres. La femelle pond de 5 à 7 oeufs qu'elle couve alternativement avec le mâle pendant 15 à 17 jours. Les jeunes éclosent la peau nue et aveugles; les deux parents les nourrissent essentiellement de fourmis et de leurs nymphes. Ils quittent la cavité après 18 à 21 jours, puis se tiennent encore quelques jours dans le voisinage du trou, à l'intérieur duquel ils se réfugient la nuit.

Comment le protéger? Effectuer des fauches régulières mais pas excessives, réduire l'utilisation des pesticides et laisser des lisières et bords structurés.

Avec ces informations et de la patience, vous aurez peut-être la chance de reconnaître ce bel oiseau à quelques battements d'ailes de votre villa!

Pour en savoir plus:

www.liensutiles.org/oiseaux.htm

www.natures.ch/detailCantons.php?cat=2&canton=2

www.Birdlife.ch

www.Noiseaux.ch

<http://ebn.unige.ch/ebn/obsge.html>

Sources:

Wikipedia - WWF



Œuvre d'un pic-vert très actif en forêt!



LIEU UNIQUE À GENÈVE

MEUBLES D'OCCASIONS ÉTAT de NEUF, mobilier d'appartements et de bureaux

*Ce que vous cherchez, nous l'avons
et c'est aussi la solution pour vendre vos meubles et objets*

La Salle des Ventes

Shopping Puces

Antiquités Brocante Rétro

Fermé le lundi
39, rue Peillonex
Parking à proximité

1225 Chêne-Bourg
Tél. 022 349 03 26



La chaleur sous toutes ses formes

Mazout, diesel, carburants,
station service 24/24, charbon,
bois de cheminée, charbon de bois,
gaz, location de grilles/broches,
révision de chaudières.

Ch. de la Liberté 6
CH - 1207 Gland
Tél. : 022 343 30 50
Fax : 022 343 31 41
E-mail: info@bosson.ch
Url: www.bosson.ch

St Christophe et Marqui

CUIVRETOUT S.A.

82, route de Chêne - 1224 Chêne-Bougeries
Tél. 022 / 762 86 22 - Fax 022 / 809 29 29

FERBLANTERIE - COUVERTURE
ÉTANCHÉITÉ - ENTRETIEN

TOITURES

Les Spécialistes
E-mail: info@cuivreout.ch
www.cuivreout.ch



**JOUR ET NUIT
VOTRE PARTENAIRE
DE CONFIANCE**

PREVENTION DISCRETION PROTECTION SURVEILLANCE SECURITE INTERVENTION EFFICACITE RAPIDITE

Administration

Chemin de la Crotteux
Case postale 29
CH - 1196 Gland
Tél. : 022 / 3 644 644
Fax. : 022 / 3 654 878
E-mail : sir@worldcom.ch
Web : www.sir.ch

Centrale d'alarme

Rue du Tri-ou-Centre 1
Case postale 5137
CH - 1211 Ecône 11
Tél. : 022 / 3 424 424
Fax. : 022 / 3 430 810

Vous envisagez de vendre votre bien?

Nous vous offrons une estimation gratuite et sans engagement de votre maison!

Appelez-moi
Michel FROSSARD
079 688 72 83



PRESTIGE IMMO

Courtage & conseils avisés de biens immobiliers

26, chemin des Mésanges - Tél. 022 340 37 67 - www.prestigeimm.ch

1226 Thônex

Fax 022 340 37 69 - info@prestigeimm.ch

LA PRÉVENTION INCENDIE DANS LE DOMAINE PRIVÉ

Selon un adage bien connu il vaut mieux prévenir que guérir et en matière d'incendie les conséquences peuvent être désastreuses tant pour les personnes, les animaux que pour les biens. L'Inspectorat du feu présent sur le terrain depuis plus de quarante ans vous invite à vous inscrire dans une logique préventive qui apportera une valeur ajoutée sécuritaire à votre vie de tous les jours ainsi qu'à celle de votre entourage.



> LES APPAREILS ÉLECTRIQUES

Incontournables dans la vie de tous les jours, les appareils électriques sont régulièrement à l'origine de mise à feu par court-circuit, mauvaise utilisation, négligence voire défectuosité. Bien que des normes précises soient édictées pour garantir un niveau de sécurité tant pour les installateurs que les utilisateurs, la négligence est souvent à la source de problèmes.

Les téléviseurs comportent des grilles d'aération placées à l'arrière de l'appareil qui doivent être dégagées pour garantir la circulation d'air qui permet le refroidissement des composants. Il est indispensable de dépoussiérer régulièrement le téléviseur en évitant d'utiliser un liquide. L'appareil devrait être complètement débranché lorsqu'il n'est pas utilisé pour plu-

sieurs heures et de surcroît lorsque les lieux ne sont pas occupés. La mise en veille qui s'opère au moyen de la télécommande est insuffisante car des circuits électriques demeurent sous tension, le témoin rouge le rappelle d'ailleurs et un danger subsiste. Sur le plan des économies énergétiques l'état de veille consomme un volume d'électricité constant qui peut facilement être économisé.

En cas de d'apparition de feu, après avoir appelé le 118 il convient de déclencher l'installation électrique en attendant les sapeurs-pompiers.

Les lampes et éclairages doivent être équipés d'ampoules dont la puissance (Watts) doit être appropriée aux prescriptions des fabricants. Pour bénéficier d'un flux de lumière plus puissant, il est fréquent qu'une ampoule plus

forte soit placée sans tenir compte de l'excès de chaleur dégagée qui peut aller jusqu'à enflammer l'abat-jour et d'éventuels accessoires. Ne pas recouvrir un abat-jour d'un tissu et encore moins d'un papier qui génère un risque d'inflammation. Une mention toute particulière pour les éclairages halogènes dont le dégagement de chaleur est encore plus intense.

Les lampes à flammes vives telles que lampes à pétrole doivent être manipulées avec une prudence toute particulière notamment lors du remplissage du combustible, opération qui devrait s'effectuer à l'extérieur pour ne pas inhaler des vapeurs et en prévenant tout écoulement sur des vêtements. Les feux ouverts, si petits soient-ils, doivent être installés avec prudence, surveillés durant la combustion et complètement éteints au moment opportun.

*L'industrie pétrolière n'a rien
contre les énergies alternatives.*

Bien au contraire.

Les chauffages modernes au mazout se combinent parfaitement avec les installations solaires utilisées pour produire de l'eau chaude ou en complément du chauffage. Le chauffage n'est alors mis en service que lorsque l'énergie solaire est insuffisante. Une telle

installation est économique et écologique. Pour plus de renseignements sur le chauffage moderne au mazout: N° gratuit 0600 64 60 64 ou www.mazout.ch

CHAUFFER AU MAZOUT



Les appareils audiovisuels présentent des dangers de nature électrique lorsque plusieurs prises multiples sont enfichées et connectées au réseau. Cet empilage peut provoquer une demande disproportionnée de courant surchargeant l'installation au risque de provoquer un échauffement suffisant à faire fondre un bloc multiprises ou un cordon et provoquer son inflammation avant de générer un court-circuit. Une sage précaution consiste à déclencher complètement les appareils et ne pas les laisser en mode de veille à l'exemple des téléviseurs. En cas de doute quant au potentiel de votre installation, il est judicieux de demander l'avis d'un professionnel qui vous orientera avec précision quant à vos possibilités.

La friteuse est régulièrement une cause d'incendie. D'un ustensile chauffé par conduction sur une plaque de cuisinière avec la difficulté d'ajuster la température de l'huile, nous en sommes à la friteuse électrique équipée d'un thermostat et même d'un couvercle filtrant les vapeurs grasses. Le danger se situe dans le thermostat qui peut court-circuiter ne jouant plus son rôle de régulateur. Dès lors, l'huile surchauffe à une température dépassant les 200 degrés pour soudainement s'enflammer. Cette situation est impressionnante, mais une réaction calme et déterminée peut facilement résoudre le problème. Il ne faut en aucun cas jeter de l'eau qui provoquerait l'augmentation

immédiate du feu en sublimant l'huile avec un volume de flammes augmenté d'environ 1700 fois. Ce début d'incendie est dès lors suffisant pour propager le feu dans la pièce en brûlant la personne ayant versé l'eau. Lors de l'inflammation d'une friteuse, il convient tout d'abord d'alarmer le 118 en laissant le récipient à son emplacement - le déplacer c'est risquer de faire couler l'huile et se brûler - puis éventuellement essayer d'éteindre le feu en fermant la friteuse avec le couvercle voire avec une serpillière en coton. Déclencher ensuite l'électricité en laissant baisser la température dans l'attente des sapeurs-pompiers qui effectueront un contrôle complet tant du récipient que de la ventilation dans laquelle des flammèches peuvent se loger et propager le feu d'une manière sournoise.

Le four à micro-ondes doit être utilisé en respectant scrupuleusement les prescriptions d'emploi des fabricants. Il ne faut pas introduire des matières, ustensiles et récipients inappropriés à ce mode de cuisson car la réaction, sous l'effet des ondes, pourrait se traduire par une inflammation. Si tel devait être le cas, la première action consisterait à déclencher l'électricité puis intervenir.

Le sèche-cheveux voit s'accumuler de la poussière sur la grille de prise d'air, laquelle devrait être régulièrement nettoyée en effectuant cette manipulation l'appareil débranché.

Le cordon électrique qui est soumis à de nombreuses torsions et tensions se détériore, plus particulièrement à la sortie de l'appareil ou vers la fiche. Les fils deviennent apparents ce qui signifie que le cordon doit être remplacé sans délai et de préférence par des mains expertes.

Le fer à repasser existe sous différentes formes et conceptions mais le danger commun à tous est celui du thermostat qui court-circuite. Dès lors, une surchauffe rapide de la semelle peut provoquer la fonte du métal et enflammer le tissu ou la planche. Ce type d'appareil ne devrait pas être laissé sous tension sans surveillance compte tenu de la rapidité de déroulement de l'incident précité. En cas de problème, débrancher immédiatement l'appareil, le laisser refroidir sur son support puis le faire contrôler.

> LES FEUX OUVERTS

Il existe toute une gamme de produits d'allumage solides et liquides pour le grill de jardin. Il est essentiel de respecter à la lettre les prescriptions d'usage et notamment celle de ne pas ajouter de liquide une fois les premières flammes présentes car les gaz dégagés du flux coulant peuvent s'enflammer, provoquer un retour de flamme dans la bouteille et exploser.

Les cendres du grill tout comme celles de la cheminée doivent être évacuées seulement lorsqu'elles sont froides et le conteneur doit être en matière incombustible.

Les bougies sont utilisées de diverses façons et il convient de les placer dans des supports ininflammables en s'assurant qu'elles sont tenues et ne risquent pas de couler ou fléchir. Il ne faut pas laisser de bougies sans surveillance et observer une prudence toute particulière avec les animaux de compagnie qui peuvent avoir une réaction imprévue, se brûler et propager le feu dans la maison.

Une attention particulière pour les fêtes de fin d'année, période durant laquelle nombreuses et variées sont les bougies disposées sur des décorations ou couronnes de l'Avent qui, au fil du temps, se dessèchent en augmentant progressivement le risque d'inflammation.

De même, **les sapins de Noël** illuminés de vraies bougies ne seront allumés que sous surveillance en s'assurant que l'arbre est encore



Durlmann SA
Installations thermiques

www.durlmann.ch
36, rue Peillonnex
1225 Chêne-Bourg
T : 022 348 18 03
F : 022 348 69 81

Installations - Rénovations - Entretien - Dépannage 24h./24h.

Préserver votre santé,
consommez enfin votre eau de robinet.



Inter Protection vous a expliqué au fil de vos échanges comment préserver votre santé et votre tranquillité en utilisant le système CEC™.

Grâce à ce système d'assainissement de la tuyauterie, les problèmes occasionnés par les conduites d'eau rouillées sont définitivement résolus. Ce traitement allie un nettoyage mécanique par sablage à une protection totale contre la corrosion. Un revêtement intérieur à base de résine époxygrau finit entièrement ce processus. Economique, sans entretien ultérieur, d'application rapide et propre, ce procédé d'assainissement représente enfin une réelle alternative aux travaux de remplacement.

Le système CEC™ est écologique et préserve l'environnement. Une expérience confirmée à votre disposition.

Inter Protection, une équipe compétente à votre écoute.

Certifié ISO 9001:2000

Inter Protection SA
CH-1069 Oligny
Tél: 022 731 17 21
info@interprotection.ch
www.interprotection.ch

IPD Inter Protection
Technology
Système CEC™
À sablage interne de conduites

**Nous rénovons vos fenêtres
avec la garantie de plus de
qualité de vie.**



Votre spécialiste: Robert Guillaume SA, Menuiserie - Charpente
Route de Montleury 13, 1214 Venier
Téléphone 022 796 04 60, www.williamsa.ch



Toujours des idées d'avance.

EgoKlefer
Fenêtres et portes

POLYTEC S.A.

Service d'hygiène et de salubrité



*Plus de 40 ans
d'expérience
à votre service*

DÉSINSECTISATION

Blattes - Cafards - Fourmis - Araignées
Mites - Moucheron, etc.

**DESTRUCTION
DÉFURIGATION**

Nids de guêpes - Frelons, etc.

DÉSINFECTION

Rats - Souris - Mulots, etc.

**DÉPIÉGONNAGE
DEVIS GRATUITS**

Containers - Dévaloirs

Pics, Fils tendus et Filets

Cours de Five 2 - C.P. 3173
1211 Genève 3

Tél. 022 311 03 22

Fax 022 311 04 20

Site: www.polytecssa.ch

E-mail: info@polytecssa.ch

suffisamment vert. Il est prudent de disposer un moyen d'extinction à proximité tel un seau d'eau avec une serpillière, un gros vaporisateur ou un extincteur. L'allumage d'épis de Noël suspendus aux branches du sapin est déconseillé lorsque l'arbre est sec car la température des étincelles est élevée. L'inflammation d'un sapin sec s'effectue avec une telle rapidité qu'il est difficile, voire impossible d'intervenir. Il faut donc, le plus rapidement possible, alarmer le 118 et quitter les lieux en prenant soin de fermer portes et fenêtres évitant tout apport d'oxygène.

Au chapitre des feux ouverts il y a **la fête nationale** et son lot d'incidents de diverse nature allant de la brûlure au déclenchement d'incendie. Une tolérance est exercée ce jour de commémoration pour ce qui concerne les feux d'artifice car ceux-ci font l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la police cantonale le restant de l'année. Les allumettes de Bengale ne doivent pas être utilisées dans la



Sécurité et fiabilité : nos portails*

*1000 modèles et teintes à choix.

Depuis 30 ans

le spécialiste des ...

- vérandas
- portails alu
- menuiserie alu

cei
HABITAT SA

Renseignements
et devis gratuits

6, chemin des Léchères 1217 Meyrin-Genève / Z.I. **TÉL 022 782 35 80**

Jean & fils
GRUNDER
APPAREILS MENAGERS

Vente et dépannage toutes marques
depuis 1973

9, rue Necker - 6, rue Baulte CH - 1201 Genève
Tél. 022 / 732 52 38 Portable 079 / 625 89 28
www.jeangrunder.ch

SE CHAUFFER AU MAZOUT.
LA BONNE DÉCISION.

COMBUSTIBLES **BOVEY SA**

197, route du Mandement Téléphone 028 753 24 12
1212 satigny Fax 028 753 25 35

MARCOP

Portes et portails automatiques

Gabriel BORLOZ

46, Grand-Rue

1296 COPPET

Tél. 022/776.28.41 Natel 079 624 32 22

STOFFEL IMMOBILIER
AGENCE IMMOBILIÈRE

La tradition pour vous offrir les services que
vous êtes en droit d'attendre d'un professionnel.

- ✓ Courtage - Achat - Vente
- ✓ Evaluation Immobilière
- ✓ Mise en valeur - Travaux

29 rue de Jussy - 1228 Thoiry - Tél: 022.349.12.49
www.stoffelimmobilier.ch

N'attendez plus l'été

RABAIS D'HIVER 10%

sur tous les stores neufs

stormatic s.a.
Fabrique genevoise de stores

46, route Pré-Maraïs - 1289 Bernex/GE
Tél. 022 727 05 00 - Fax 022 727 05 10

Vous rénovez, vous transformez!
Pour tous vos travaux, un seul numéro :

079 688 72 83

Travologis.ch



1^{er} réseau d'artisans et d'entreprises

CP 321 - 1224 Thoiry - www.travologis.ch - info@travologis.ch

foule et il y a lieu de prendre particulièrement garde aux étincelles qui se dégagent notamment à proximité d'enfants. Il en va de même avec les pièces d'artifices qui produisent des effets au sol et sont trop souvent allumées en complète méconnaissance des effets allant se produire. Nous déconseillons fortement l'emploi de ce genre de pièces qui augmente le risque d'accident.

Le tir de fusées doit s'opérer depuis une base solide et stable dans une zone dégagée. Une bouteille, un tube en métal ou en plastique dur feront l'affaire. La trajectoire doit être la plus verticale possible afin que l'engin éclate en altitude et non pas près du sol ou même dans un logement ayant des fenêtres ouvertes, ce qui relativement fréquent en période estivale. Les pièces n'ayant pas fonctionné correctement sont considérées comme ratées et ne doivent plus être allumées. Elles seront remises aux sapeurs-pompiers de faction sur un lieu de fête ou à la police qui les détruiront dans les règles de l'art.

Pour clore ce chapitre, nous rappelons qu'il est interdit de brûler des feuilles mortes ou autres déchets de jardins par des particuliers dans leur propriété. Diverses déchetteries communales sont prévues à cet effet, voire la décharge cantonale de Bernex pour des quantités plus importantes.

> PRODUITS INFLAMMABLES

De nombreux **produits spéciaux** et inflammables peuvent être achetés et utilisés par le tout public sans autorisation particulière à l'exemple de térébenthine, dilutif à peinture, acétone, benzine rectifiée, etc. L'emploi tout comme le stockage doit s'effectuer avec la plus grande prudence tant pour des questions de feu que de santé. Ces produits dégagent des vapeurs en quantité importante qui s'écoulent sitôt le flacon ouvert et peuvent s'enflammer à la moindre étincelle. De ce fait, ces produits doivent être utilisés à l'extérieur ou avec une aération suffisante, en évitant la proximité de toute source d'allumage et en veillant à ce qu'aucun liquide ne se répande sur des vêtements ou au sol. L'élimination de ces liquides ne doit en aucun cas s'effectuer à la poubelle ou en les vidant dans l'écoulement d'un lavabo. Ils doivent être remis dans les drogueries ou des points de récupération spécifiques. Pour le sur-

plus, nous rappelons que des produits nocifs ou toxiques ne peuvent pas être contenus dans des récipients pour denrées alimentaires, ceci est strictement interdit en raison des dangers que cela génère.

Un accident se produit encore régulièrement lors du remplissage d'un réchaud à fondue avec l'alcool à brûler. Cette manipulation doit s'effectuer préalablement à l'allumage pour que le réservoir contienne suffisamment de liquide pour la durée d'utilisation. Il existe des barquettes de gelée combustible que nous recommandons vivement puisque les risques sont moins élevés.

> PRÉVENTION INCENDIE

Nous vous invitons à maintenir en ordre vos dépendances, caves, greniers et garages lesquels sont souvent des lieux de conservation pour tout ce qui pourrait encore servir un jour. L'accumulation d'objets représente une charge thermique qui offre de meilleures possibilités de propagation du feu. Nous vous invitons à prendre toutes les précautions pour le stockage de liquides spéciaux pour les accessoires de jardin à moteur.

Il est prudent de disposer de petits moyens pour intervenir afin de limiter, voire éteindre un début de sinistre. A cet effet, un tuyau de jardin d'une longueur et d'un diamètre adaptés offre de bonnes possibilités, de même qu'un extincteur acquis auprès d'un fournisseur agréé. Il existe également le seau-pompe qui peut s'acquérir en quincaillerie, un moyen simple que l'on peut décrire comme une pompe à vélo sur un support qui aspire l'eau d'un seau et un flexible avec une petite lance pour l'extinction. Il existe aussi des couvertures d'extinction en matière ininflammable qui pliées, peuvent facilement se loger dans un tiroir de cuisine, à portée de main en cas d'incident.

Au chapitre de la détection d'incendie, de grandes surfaces vendent des détecteurs individuels qui réagissent lors d'un dégagement de fumée et déclenchent une alarme sonore. La fiabilité de ces appareils est très relative puisque l'alimentation est assurée par des piles ce qui ne garantit pas un fonctionnement permanent. Ces détecteurs ne peuvent pas être comparés à ceux que l'on rencontre dans des immeubles administratifs, centres commerciaux, parking souterrains, etc. dont la

construction est de haute technologie et le coût bien plus élevé.

Pour conclure ce point, nous rappelons qu'il est indispensable de garantir un accès bien dimensionné aux services d'interventions et qu'en cas de sinistre, les accueillir et les renseigner peut leur faire gagner un temps précieux. Les hydrantes réparties le long des routes et chemins sont destinées aux sapeurs-pompiers pour alimenter leurs engins en eau et pour ce faire il est indispensable qu'elles soient visibles et accessibles en tout temps.

> EN CAS DE SINISTRE



Ne pas prendre de risques en essayant de combattre un feu qui est déjà conséquent. Les fumées et les gaz de combustion sont hautement nocifs et toxiques et leur inhalation peut provoquer de graves atteintes à la santé.

Notre service se tient volontiers à disposition pour tout renseignement complémentaire.

David Gysler Directeur technique et inspecteur cantonal adjoint du feu

Site internet de la Sécurité civile Genève:

www.ge.ch/securitecivile/

Pour plus d'information vous pouvez également consulter le site du centre d'information pour la prévention des incendies:

www.bfb-cipi.ch

FERBLANTERIE - PLOMBERIE
INSTALLATIONS SANITAIRES

V. GINDRE & FILS S.A.

5, chemin J.-Ph.-de-Sauvage
1219 Châtelaine - Genève
Tél. 022 796 12 44 - Fax 022 796 12 43

votre **publicité**

dans

Pic Vert



Le Pic-vert
Fondé en 1986

Organisée par: Pic-Vert, Association de propriétaires de villas du Canton de Genève au service de la protection de la qualité de vie et de l'environnement. Indépendante et sans but lucratif.

**bénéficie d'un ciblage idéal
dans le seul périodique
genevois à s'adresser
exclusivement aux
propriétaires de villas !**

RENSEIGNEMENTS ET COMMANDES

PRAGMATIC S.A.

9, avenue de Saint-Paul
1223 Coligny

Tél. 022 736 60 06 - Fax 022 708 04 23



Veuillez nous envoyer le tarif de publicité dans *Le Pic-Vert*
(sans engagement de notre part et sans frais)

Raison sociale

Responsable

Adresse

Téléphone Fax

PRAGMATIC S.A. - 9, avenue de Saint-Paul - 1223 Coligny
Tél. 022 736 60 06 - Fax 022 708 04 23

**Algipro... Une gamme complète de produits
de nettoyage, de décontamination et de
protection pour votre maison !**

Reines sont les parties d'une construction qui échappent aux agressions environnementales. Au fil du temps, la plupart des supports s'encrassent, se dégradent. ALGIMOUSS a mis au point une gamme de produits sur mesure qui, selon la nature du matériau, le type de surface, le niveau d'altération, gommant la saleté (nettoyage), soignant le mal (traitement) ou la prévenant (protection). Action curative et préventive de longue durée. Application facile par simple pulvérisation.



**TRAITEMENT
ÉCOLOGIQUE
BIODÉGRADABILITÉ
SUPÉRIEURE À
95 %**

Renseignements, documentation et liste des points de vente :



Promostar SA
Rue du Major-Davel 6
CH-1054 Monnaie
Tél. (+41) 021 864 42 61
Fax (+41) 021 864 42 52



**LA SOLUTION
PARFAITE**

Qu'il s'agisse de panser le système de toiture à long terme, de faire face à une situation urgente, ou simplement à garantir la longévité de vos constructions, le Walter Meier vous propose toujours la solution parfaite.

www.waltermeier.com
030 947 847

Walter Meier pour la durabilité

**walter
meier**

UNE MAISON SAINNE À CHÊNE-BOURG

Toute en bois, cette maison contemporaine affiche son standard Minergie. L'architecte Yves Parisod a conçu cette villa de 220m² habitables avec trois volontés majeures: une maison à faible consommation d'énergie, une construction dont l'impact environnemental est faible et un lieu de vie où l'on se sent bien. Ces caractéristiques se retrouvent généralement dans le concept d'un habitat sain plus communément appelé écobioologie de l'habitat. C'est justement lors d'une visite organisée par l'Association Suisse d'Ecobiologie que cette réalisation récente a été présentée à ses membres en avril 2008.



Construire sa propre maison demande bien autre chose que d'emménager dans un logement standard neuf. Pour que les futurs occupants s'approprient leurs murs, le constructeur (le bureau ATBA, Stéphane Fuchs) a fait participer toute la famille à la mise en œuvre du mur principal du séjour. Constitué d'un mélange de sciure, de sable et de chaux, le mur central est un élément prépondérant du décor, l'âme de la maison, la signature de ses habitants. Cet élément n'assume pas qu'une fonction symbolique ou esthétique, il sert également d'élément régulateur de l'hygrométrie intérieure. Sa masse contribue en partie à la régulation thermique de la pièce.

> LES CONCEPTS

Le jardin résume la philosophie de l'intervention: le produit de la fauche d'une prairie voisine a simplement été répandu sur le sol, donnant naissance à une prairie naturelle en quelques mois, évitant ainsi un engazonnement artificiel.

Parti de la volonté de construire avec un standard Minergie, le maître d'œuvre a dû investir un surcoût de 5%, notamment pour le choix de matériau de qualité. Le bien-être n'est pas aisément quantifiable mais cet habitat, avec ses parquets en bois naturel huilé, ses peintures biologiques et son crépi à la caséine procure un confort indéniable à ses occupants. La mise en œuvre des installations techniques a bien entendu été pensée pour une autonomie maximale des systèmes de la maison. Ce n'est pas parce que l'on construit «éco», qu'il faut passer son temps libre à faire fonctionner des installations hétéroclites.

D'un aspect contemporain, la construction en mélèze émerge de la prairie naturelle.

De l'entrée, on aperçoit le dévaloir à linge et le mur central en copeaux de bois.



Le point faible des constructions légères étant souvent l'absence de masse pour jouer le rôle de volant thermique, ce type de construction surchauffe facilement en été. Pour palier ce risque, dans cet exemple, des capteurs reliés aux stores agissent dès que le besoin s'en fait sentir.

Dans le séjour, au pied des baies vitrées de la façade sud, une trappe translucide amovible actionnée depuis le sous-sol par une tringle manuelle règle la circulation d'air. Cette ouverture permet à l'air préchauffé ou tempéré du sous-sol de pénétrer dans l'espace principal, tout l'art d'une climatisation douce. Un puits canadien simplifié préchauffe dans le terrain l'air qui pénètre au sous-sol. Dans la montée d'escalier, un tube fait circuler de l'air entre le haut et le bas. Débouchant dans la buanderie, il fait également office de dévaloir à linge sale.

Au niveau de la construction, il s'agit d'une ossature en bois posée sur un sous-sol en



La trappe entrouverte permet de régler la circulation d'air dans le séjour.

NOUVEAU EN SUISSE

Votre Spa en pleine nature.
Parfaitement intégré à votre
jardin, utilisable tout au long de
l'année... la nature vous réchauffe
d'une cascade d'eau chaude...

Une expérience unique !

HARBA S.A. Plus de 40 ans d'histoires d'eau... - info@harba.ch - 022.771.40.71

béton. Le mur extérieur se compose donc d'un isolant pris en sandwich entre 2 panneaux. Côté extérieur, une lame d'air entre l'élément et le bardage en mélèze brut permet d'évacuer l'humidité résiduelle. La teinte gris-argenté du bardage est la teinte naturelle du bois non traité (juste savonné) exposé à l'extérieur. Côté intérieur, un vide de 4cm fait passer les tuyauteries du système de ventilation douce. Seize centimètres de laine de bois additionnée d'un «Pavaplan» joue le rôle d'isolant. Le tout forme un élément respirant où l'air et l'humidité qu'il contient peuvent migrer librement de l'intérieur vers l'extérieur. Dans une construction traditionnelle, on empêche l'humidité de traverser le mur mais à la moindre fuite, c'est le drame. En effet, si l'humidité ne peut s'échapper, elle stagne dans l'isolant, amoindrissant ainsi ses performances et le faisant pourrir.

La toiture comprend un isolant de 26cm d'épaisseur de laine de bois. Il est normal que l'épaisseur de l'isolant de la toiture surpasse celle des murs car le toit est à l'origine de grandes déperditions thermiques.

On estime qu'une construction à ossature bois est aussi durable qu'une construction en maçonnerie mais que son coût est de 20% inférieur. Au niveau de l'énergie grise, le bois est très intéressant. Au lieu de rejeter du CO₂, ce matériau en stocke tout au long de sa croissance. D'essence locale et raisonnablement traité, son recyclage est aisé.

> LES SYSTÈMES

- **PAC ou Pompe à Chaleur.** Le principe est bien connu: il s'agit de chauffer la maison avec l'énergie calorifique provenant du sol, de l'eau ou de l'air. Dans ce cas précis, il s'agit de récupérer les calories du terrain par le biais d'une sonde dont l'extrémité se trouve à ~ 150 m de profondeur. Avec sa puissance de 8KW, cette installation investit 1/4 d'énergie électrique pour retirer 3/4 d'énergie calorifique. Il convient toutefois de préciser que ce système offre un rendement supérieur aux PAC qui prennent la chaleur directement dans l'air.

- **Cuve de récupération de l'eau de pluie.** Généralement simple à installer et plutôt bon marché, cette cuve de 6,8m³ récupère les eaux de ruissellement de la toiture pour les stocker. Cette eau de récupération est utilisée pour les chasses d'eau, la machine à laver le linge et le lave-vaisselle. L'eau de pluie est moins dure, c'est à dire qu'elle contient moins de calcaire que l'eau du réseau. Si l'argument de l'économie d'eau (50%) consommée ne semble pas pertinent dans une région en bordure de lac, il l'est dans d'autres. En effet, cette eau plus douce évite les problèmes de calcaire et en cas de fortes précipitations, son utilisation évite de surcharger les STEPES (stations d'épuration).

- **Concept électrique.** Ampoules économiques et appareils électroménagers à faible consommation (A et A+) sont de rigueur. Les lampes sont couplées à des détecteurs de présence. Une lampe économique permet de diminuer d'environ 80% l'énergie utilisée par une ampoule dite «normale» (pour ne pas utiliser ce mot barbare qu'est «acratopège»). Dans ce domaine, de nombreux progrès sont à signaler depuis ces 3 dernières années. Ces ampoules ont une durée de vie nettement plus longue, ont pratiquement la même puissance d'éclairage et de taux d'éclairage que les autres et s'allument bien plus rapidement que les premiers modèles. Rappelons à cette occasion que dès le 1er janvier 2009, les vendeurs de luminaires ne pourront plus vendre les ampoules traditionnelles trop énergivores. Le remplacement du parc de lampes se justifie même avant l'arrivée à son terme de la génération précédente. En effet, le courant économisé rentabilise très rapidement l'investissement.

- **Production d'eau chaude solaire.** Bien souvent, il s'agit d'un moyen économique pour produire une partie (1/3), de sa production de chaleur. Depuis ces 25 dernières années, le nombre de jours de brouillard à Genève est en diminution. La cause en est probablement les changements microclimatiques influencés par une ten-

dance générale du réchauffement climatique global. Pour profiter au maximum des effets de ces panneaux solaires thermiques, il est important de stocker l'eau dans un boiler suffisamment dimensionné. En dessous de 300L, l'énergie stockée dans le boiler se dissipe trop vite et l'on ne peut profiter de l'effet de masse. Au niveau du prix, ces dernières années, ce genre d'installation a pratiquement doublé, sans autre explication que le jeu de l'offre et de la demande. Pourtant, cet investissement se justifie encore mais l'amortissement dépend du prix de l'énergie. Même si la crise économique actuelle freine notre consommation d'hydrocarbure, les prix bas ne sont pas une certitude.

> MAÇONNERIE TRADITIONNELLE CONTRE OSSATURE BOIS

Depuis l'avènement des maisons Brécolini à Genève, les entrepreneurs ont martelé pendant plus de 50 ans les vertus de la villa familiale construite en dur et faite pour durer 250 ans. Ce faisant, ils se sont sans doute tiré une balle dans le pied. En effet, si le public a intégré une certaine idée de la durabilité, il en constate aussi les limites lorsque qu'il désire vivre avec les standards et le confort de son époque. Les transformations sont onéreuses et bien des acheteurs se rendent compte après coup qu'il aurait mieux valu démolir l'ancien puis construire en neuf avec les techniques actuelles. De même, quand une zone de villas est déclassée, vouant à la démolition des objets construits à peine 30 ou 40 ans plus tôt, l'on peut bien parler de gaspillage. Partant de ces deux constatations, il est raisonnable de penser que ce type d'éco-villa se généralisera.

Christophe OGI
Architecte HES

www.eco-logique.ch

POUR MOI.

Le monde du sauna et
du bien-être KLAFS.



Sauna / Saunaku



Bain de vapeur / douche d'appoint



Baignoire / Whirlpool

Vous trouverez de plus amples informations
dans notre catalogue gratuit de 120 pages

KLAFS
MY SAUNA AND SPA

10401 SA
14, rue Gouettes
CH-1215 Clarens
Tél. 021 964 49 22
Fax Téléfax 021 964 71 95
clarens@klafs.ch, www.klafs.ch

Également présent à : Annecy, Besençon, Colmar,
Dijon, Evry, Lyon, Metz, Nancy, Paris, Strasbourg, Toulon.

SUGGESTIONS DE CADEAUX

**> VOUS CHERCHEZ UNE IDÉE POUR UN CADEAU DE NOËL?...
POURQUOI PAS UNE RÉDUCTION DE PRIME D'ASSURANCES
OU UN AVIS D'ARCHITECTE GRATUIT?**

Vous êtes assurés chez AXA-Winterthur par un autre canal que le contrat exclusif de Pic-Vert?

Pour bénéficier des conditions préférentielles de Pic-Vert avec AXA-Winterthur, envoyez une lettre à l'**Agence Des Gouttes SA, Route de Chêne 5, 1211 Genève**, lui donnant instruction de vous proposer ces mêmes contrats avec AXA-Winterthur. Vous recevrez alors une nouvelle proposition avec les rabais Pic-Vert applicables à vos contrats et l'extension des conditions de couverture qui découlent du contrat-cadre de Pic-Vert avec AXA-Winterthur.

Vous n'êtes pas encore assurés chez AXA-Winterthur comme membre Pic-Vert?

Pour l'assurance bâtiment,
- sur la section **«Incendie»** et **«Dégâts d'eau»**, vous bénéficiez maintenant, en plus du rabais Pic-Vert de départ de 15%, d'un rabais supplémentaire de 10% pour non-sinistre sur la prime initiale. Ce rabais est valable durant toute la durée de la police.

Vous êtes déjà assurés par le biais du contrat-cadre de Pic-Vert avec AXA ou AXA-Winterthur?

Peut-être ne bénéficiez vous pas encore des dernières conditions, car votre contrat n'est pas récent.

Demandez une offre de renouvellement anticipé à M. Stoll, lors de la prochaine permanence ou à l'agence Des Gouttes SA. Veillez toutefois, en assurance ménage, de prendre conscience du taux applicable sur votre police AXA, où le rabais maximal de Pic-Vert va durer jusqu'à l'échéance de votre police actuelle.

Vous obtiendrez de plus amples renseignements par l'intermédiaire de notre permanence assurance ou en contactant l'Agence Des Gouttes SA (voir page 26).

Assurance et déclaration de sinistres:

Les membres de Pic-Vert bénéficiant d'un contrat AXA-Winterthur n'ont plus besoin d'aviser leur agent d'assurance local et remplir un formulaire.

24 h / 24, ils font leur déclaration de sinistre par téléphone au numéro gratuit 0800 809 809.

Que ce soit pour leur bâtiment, leur assurance ménage ou pour d'autres types d'assurance. Les détails du sinistre seront saisis immédiatement, sans délai par le service en charge, facilitant par là votre déclaration.

Les instructions nécessaires seront alors communiquées sur la marche à suivre et un courrier sera adressé à l'assuré confirmant l'enregistrement de sa déclaration. Au besoin, un expert sera envoyé chez l'assuré selon le type et l'étendue des dommages.



Vous avez un problème d'architecture, de transformation, toute question concernant vos droits et obligations concernant des travaux pour votre villa?

Faites appel à l'architecte mis à disposition **GRATUITEMENT** par Pic-Vert
à la permanence téléphonique hebdomadaire
tous les lundis de 16h00 à 18h00 au numéro 022 810 33 23.

Au besoin, pour faciliter l'étude de votre question,
faxez-la au numéro 022 810 33 21
à l'attention de M. Christophe OGI.

ÉCHOS DE LA PERMANENCE

> HYPOTHÈQUES - ATTENTION À LA CLAUSE DE RENONCIATION À COMPENSATION...

Mon contrat hypothécaire contient une clause de renonciation à compensation. Que cela signifie-t-il?

Le droit suisse prévoit qu'une dette peut être compensée avec une créance. En effet, lorsque vous devez de l'argent à quelqu'un et qu'en même temps cette personne vous en doit, on procède à une simple soustraction. La dette est compensée avec la créance.

Il arrive fréquemment que vous ayez déposé vos avoirs à la banque auprès de laquelle vous aurez contracté votre hypothèque. Vous devenez à la fois créancier de la banque (elle vous doit le montant de vos avoirs, par exemple le solde positif de votre compte courant sur lequel est versé votre salaire ou votre rente) et débiteur (de la dette hypothécaire).

Lorsque votre contrat hypothécaire contient une clause de renonciation à compensation, en dérogation à la loi, la banque peut exiger de vous le paiement de l'intégralité de votre dette, le paiement de l'hypothèque, alors que vous ne pourrez pas la diminuer à hauteur de vos avoirs.

En cas de faillite de la banque, l'effet de cette clause est en conséquence désastreux.

Ce que vous pouvez faire: contrôlez vos contrats hypothécaires. Au cas où ils comporteraient une telle clause, vous pouvez demander à votre banque par courrier LSI de l'exclure du contrat.

A faire impérativement avant que la banque ne tombe en faillite!

Nous remercions le membre (qui se reconnaîtra) qui nous a communiqué son inquiétude suite à la lecture d'un article dans le journal Le Temps.

N'hésitez pas à nous transmettre vos remarques de façon à ce que tous les membres de votre association puissent en profiter!

> SERVITUDES DE RESTRICTION DE DROIT À BÂTIR, DITES RÉCIPROQUES OU CROISÉES

Mon voisin a tenté de me convaincre de faire reconduire la servitude de restriction à bâtir grevant ma parcelle. J'ai des doutes quant à l'utilité d'y procéder. Qu'en est-il?

Ces servitudes constituent un excellent moyen d'aménagement bon marché de votre proche environnement. En tant que servitudes foncières, elles doivent être inscrites au Registre foncier (RF). Une fois valablement constituées de cette manière et selon le contenu de la convention à leur origine, elles permettent de limiter le gabarit des constructions et/ou l'usage des bâtiments. Relevant du droit privé, elles ne peuvent être supprimées et radiées du RF que de l'accord des ayants-droits ou, si votre parcelle se situe en zone de développement, par expropriation selon la loi Giromini.

A l'égard de cette dernière, sachez que depuis l'adoption de la nouvelle loi sur les logements d'utilité publique (LUP, en vigueur depuis août 2007), la loi Giromini ne pourra être appliquée que très difficilement par les autorités. En effet, les servitudes de restriction à bâtir ne peuvent être expropriées que si un Plan localisé de quartier (PLQ) est déclaré d'utilité publique par le Grand-Conseil par le biais d'une loi. Or, pour que cette déclaration soit possible, à teneur du texte actuel de la loi Giromini, il faut que le PLQ prévoit la construction d'au moins 60 % de LUP.

Dans un but de débloquer la construction de logement sur le territoire du Canton de Genève, les autorités, en accord avec les milieux intéressés, ont décidé l'abandon de la pratique dite des deux-tiers/un tiers (construction de deux-tiers de logements sociaux et d'un tiers de logements libres) et d'une autre clé de répartition des logements prévoyant la baisse notable de constructions de LUP. Les futurs PLQ devraient en conséquence ne comporter, en zone de développement, que 15% à 25%, voire 50 % de LUP. Le quota de 60 % ne pouvant en principe plus être atteint, les autorités ne peuvent plus, pour le moment, procéder à l'expropriation de ce type de servitude. L'évolution de la législation en matière d'aménagement et de construction rend ainsi de tel -

les servitudes plus utiles que jamais aux périmètres sur lesquels elles sont ou seront constituées.

A noter encore qu'elles peuvent être limitées dans le temps si bien que vous pouvez ne pas vous lier au-delà de ce qui pourrait vous sembler excessif.

Enfin, elles restent un outil de négociation avec les promoteurs, à faire valoir lors de la mise à l'enquête des autorisations de construire.

Pour des développements plus précis à ce sujet, vous pouvez consulter sur notre site www.pic-vert.ch l'article «le Pari (fou?) de Mark Müller», cliquez sur Prestations, puis Aménagement du territoire, ou tout simplement nous en demander une copie.

> ABRIS ANTI-ATOMIQUES

J'ai reçu un avis de désaffectation de mon abri anti-atomique. Que cela signifie-t-il et devrais-je supporter une taxe éventuelle?

Rassurez-vous! Aucune taxe ne peut vous être imputée.

Il s'agit d'une mesure basée sur une décision cantonale de désaffecter les abris construits avant 1964 et ne répondant plus aux exigences fédérales. Votre maison ayant été construite en 1960, vous tombez sous le coup d'application de cette mesure.

Vous pouvez ainsi disposer à nouveau pleinement de cette pièce. Il n'y aura pas d'obligation de reconstruire un abri sous réserve d'une éventuelle modification ultérieure de la villa.

Pour de plus amples renseignements à ce sujet, vous pouvez vous rendre sur le site de la sécurité civile suivant:

<http://www.geneve.ch/securitecivile/> et/ou les contacter ou encore nous demander la brochure relative à l'abri de protection civile intitulée «L'abri privé – aide mémoire».

Une question? N'hésitez pas!

La permanence info-conseils au 022 810 33 23 se tient à votre disposition.

Etre membre de

vous assure de
nombreux avantages

Nous défendons votre habitat contre tout déclassement, suppression d'espace vert ou démolition de villa.

Nous informons les membres et associations de quartiers lors d'initiatives, de pétitions et référendums sur de nouveaux Plans localisés de quartiers ou autres.

Notre Comité défend vos intérêts auprès des autorités: DCTI, commissions du Grand-Conseil, administration fiscale cantonale et fédérale, etc.

Vous n'affrontez plus seul les situations conflictuelles. Déclassements, plans localisés, autorisations de construire, expropriations, litiges entre voisins, contestations fiscales: notre juriste vous oriente afin de trouver rapidement une solution. Pic-Vert peut financer une part importante de votre défense.

Vous bénéficiez de 15 à 35% de réduction sur vos assurances bâtiment/ménage, RC, automobile, objets de valeur, selon les circonstances, auprès d'AXA-Winterthur. Contactez notre permanence Assurances pour faire la comparaison. Vous ferez ainsi, en fonction des valeurs assurées, l'économie annuelle d'un montant de 3 à 5 fois plus élevé que celui de votre cotisation à Pic-Vert!

Pour plus de détails, visitez notre page «Prestations et Avantages» du site internet www.pic-vert.ch

et d'autres avantages nouveaux décrits en page 22, 26 et 27 de ce numéro!

Formulaire d'adhésion à renvoyer au Pic-Vert - Case postale 1201 - 1211 Genève 26

L'adhésion peut également s'effectuer 'on-line' par notre site internet www.pic-vert.ch

Le soussigné, désireux de participer à la protection des villas du canton de Genève et à la sauvegarde de leur environnement, demande son adhésion en tant que **propriétaire – co-propriétaire – locataire** (souligner ce qui convient)

Nom _____ Prénom _____

Profession _____ Nationalité _____

E-mail _____ Année de naissance _____

Rue _____ No _____

No postal _____ Localité _____

No de tél. privé _____ No de tél. prof. _____

L'adresse privée ci-dessus ne correspond pas à celle de la villa dont je suis propriétaire ou co-propriétaire. L'adresse de cette villa est la suivante:

Rue _____ No _____

No postal _____ Localité _____

Les statuts de Pic-Vert sont disponibles sur le site Internet www.pic-vert.ch.

Finance d'entrée de chf 20.- + cotisation annuelle de chf 100.-.

Date _____ Signature _____



NOUVELLES DIRECTIVES SUR LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DES ARBRES

Les nouvelles directives élaborées par le service Domaine Nature et Paysage du Canton de Genève sont maintenant disponibles depuis la rentrée.

Pic-Vert se plaît à relever qu'elles apportent un éclairage appréciable sur la législation applicable en matière de plantation en raison de leur clarté. En outre, elles permettent également de découvrir les besoins des arbres lors de plantation ou d'élagage et bien d'autres choses encore.

Voici, ci-dessous, un extrait de la présentation de ces nouvelles directives.

En Suisse, le canton de Genève dispose depuis 1976 d'un règlement sur la conservation de la végétation arborée (L 4 05.04). Qu'il s'agisse d'un domaine public ou privé, aucun arbre situé hors forêt ne peut être abattu ou élagué sans autorisation.

L'autorité qui délivre les autorisations est la Direction générale de la nature et du paysage elle assure la conservation, à savoir la protection, le maintien et le renouvellement de la végétation formant les éléments majeurs du paysage tels les arbres, les haies vives et boqueteaux présentant un intérêt biologique ou paysager situés hors forêt.

Les directives cantonales genevoises d'application de ce règlement ont fait l'objet d'une mise à jour menée en collaboration avec le laboratoire de la végétation urbaine de l'école d'ingénieurs de Lullier, la commission technique cantonale des arbres, les professionnels et les associations concernés.

> TABLEAU RECAPITULATIF DES DIRECTIVES PRESENTÉES

Titre	Descriptif	Résumé
Directive concernant la conservation des arbres	Précise les règles décisionnelles en matière de protection du patrimoine arboré.	Définition des critères de maintien et des motifs d'abattage.
Directive concernant les plantations compensatoires	Précise les modalités de compensation exigées lors d'abattages d'arbres.	Définition des principes de la compensation avec calcul d'un montant compensatoire et proposition d'un projet de replantation.
Directive concernant le Plan d'Aménagement Paysager (PAP)	Dans le cas de constructions à proximité d'arbres ou de fort impact sur la végétation existante, un PAP est exigé.	Le PAP doit permettre: - de lire l'ensemble du projet; - de juger des possibilités de maintien des arbres par rapport aux constructions projetées; - d'apprécier la qualité et la pérennité des compensations projetées.
Directive concernant les mesures à prendre lors de travaux à proximité des arbres	Définit la notion d'espace vital d'un arbre et précise les mesures qui doivent être prises lors de travaux pour respecter la végétation conservée.	Définition du domaine de l'arbre et du domaine vital. Définition des conditions générales de protection de l'arbre.
Directive concernant la plantation et l'entretien des arbres	Définit les bonnes pratiques pour effectuer un travail de plantation d'une qualité optimale, pour assurer aux arbres plantés une bonne reprise et garantir leur pérennité.	Définition des distances légales par rapport aux limites de propriété, exigences en terme d'espace dédié aux plantations, de choix des essences, de l'acte de plantation et de suivi de reprise des arbres.
Directive concernant les travaux de taille, d'abattage et d'élagage	Définit les différents types de taille; précise les bonnes pratiques et les précautions à prendre lors de leur mise en œuvre.	Définition des différentes catégories d'interventions sur un arbre, des périodes d'interventions, des précautions à prendre et du niveau d'autorisation requis.

Pic-Vert vous invite à consulter et/ou à télécharger ces directives sur le site Nature et Paysage au moyen du lien direct:

www.ge.ch/nature/directives

Nous tenons également des exemplaires sous format papier à disposition au numéro de téléphone 022 810 33 20 sur simple demande.

PROMOTIONS RÉSERVÉES AUX TITULAIRES DE LA CARTE DE MEMBRE PIC-VERT

AXA Assurances SA

En tant que sociétaire Pic-Vert vous pouvez bénéficier d'un tarif et de conditions préférentiels pour les assurances:

- Bâtiment: Rabais jusqu'à 25 %
- Ménage: Rabais jusqu'à 35 %
- Automobile: Rabais jusqu'à 15 %
- Assurance Vie: Lors de la conclusion d'une assurance vie les cotisations (2 ans) Pic-Vert sont payées par Des Gouttes & Cie SA. Évaluation du Bâtiment gratuite par le BEB. (Bureau d'Estimations de Bâtiments)

Agence Des Gouttes & Cie SA

Tél 022 737 19 19

Fax 022 737 19 20

Email: desgouttes@bluewin.ch

Contacts:

M. Yann Simeth ou M. Francis Carme

M. Charles Stoll, Agent AXA Assurances SA, (076 310 97 94 hors permance) chargé de la permanence assurance à Pic-Vert

Tél 022 810 33 23

Fax 022 810 33 21

CUIVRETOU SA

Spécialiste des toitures à Genève depuis

20 ans au service des particuliers

Route de Chêne 82

1224 Chêne-Bougeries

Tél 022 782 86 22

Fax 022 800 29 29

Email: info@cuivretoou.ch

Sur présentation de la carte de membre nous offrons un **rabais de 5%** sur les travaux de ferblanterie, couverture et/ou étanchéité.

(Hors contrat d'entretien, dépannage et nettoyage)

DEVILLE-MAZOUT Sarl

Vente et livraison de mazout ordinaire, mazout écologique et OPTI+, le mazout haut de gamme qui permet jusqu'à 8.5% d'économie de consommation.

Possibilité de paiement par carte de crédit. Abonnement chauffage:

Payez votre mazout par mensualités.

Distribution de bouteilles de gaz propane de 5, 10.5 et 33 kg;

Livraisons à domicile.

Chemin du Moulin-des-Frères 4

1214 Vernier

Contact: Mme Dominique Rocchia

Tél 022 795 05 05

Fax 022 795 05 06

Email: info@deville-mazout.ch

Nous vous offrons **100 litres gratuits sur toute commande d'OPTI+ dès 1'500 litres.**

www.Deville-Mazout.ch

Jean GRUNDER & Fils

Depuis 1973, nous faisons la vente et le dépannage d'appareils ménagers à Genève.

Nous représentons toutes les marques:

AEG, Bosch, Electrolux Liebherr, Miele, Siemens, Zug etc.

Rue Necker 9, 1201 Genève

Contact: M. Blaise Grunder

Tél 022 732 52 38

Fax 022 731 45 32

Email: info@jeangrunder.ch

5% supplémentaire sur toute notre gamme

(hors commercial et promotion)

www.jeangrunder.ch

HENRI HARSCH HH SA

Harsch Transports se charge de vos biens et vous décharge de vos soucis! Avec plus de 50 ans d'expérience et notre personnel hautement qualifié, nous sommes votre spécialiste de proximité pour vos transports d'œuvres d'art, déménagements locaux ou internationaux, archivages et besoins en garde-meubles sécurisés.

Adresse:

Rue Baylon 10, 1227 Carouge

Contact: Service Commercial

Tél 022 300 4 300

Email: sales@harsch.ch

Sur présentation de votre carte, vous bénéficiez du traitement de faveur réservé aux membres de Pic-Vert et d'une remise de 10% sur nos tarifs.

www.harsch.ch

SIG PERFORMA GAZ

Et si l'entretien de votre chauffage au gaz naturel devenait plus léger? SIG propose deux contrats d'entretien et de dépannage pour votre installation au gaz naturel.

Pour en savoir plus:

- Site Internet SIG

- Service Clients SIG 0844 800 808

Pour tous les nouveaux contrats signés auprès de SIG entre le 1er décembre 2007 et le 31 mai 2008, vous bénéficierez de **2 mois d'abonnement gratuit** (sur présentation de la carte de membre).

<http://www.sig-ge.ch/particuliers/gaz-et-chaaleur/les-services/entretien-et-depannage-chauffage/index.lbl>

G HOMINAL et Fils SA

Assainissement - Vidanges Débouchages - Pompages Inondations
60 ans d'expérience

24h/24h Service d'urgence

Chemin des Abarois

1233 Bernex

Contact: Mme Françoise Hominal

Tél 022 757 16 49

Fax 022 757 21 40

Email: hominal@bluewin.ch

Sur présentation de carte nous offrons un **rabais de 10%** sur tout nouveau contrat d'entretien pour un hydrocurage/pompage annuel de vos canalisations.

JARDI FAN CLUB

Une association au service exclusif des amateurs du jardin.
Route de Lavigny 8
1163 Etoy

Contact: M. Paul-Alain Magnollay

Tél 021 807 18 43

Fax 021 807 18 45

Email: pamagnollay@bluewin.ch

Nous offrons 10% sur la cotisation annuelle

www.jardifanclub.ch

Régie SCHMID SA

Régie Schmid SA «Engel & Völkers SA»
les spécialistes de l'immobilier depuis 35 ans, vente – achat –
promotion «estimation gratuite et discrétion assurée».

Route de Chêne 85

1224 Chêne-Bougeries

Contact: M. Bernard Schmid

Tél 022 860 89 89

Fax 022 860 89 80

Email: info@regie-schmid.ch

Rabais de CHF 15% sur les honoraires de courtage aux membres de
l'association Pic-Vert.

Accéder au site web: www.regie-schmid.ch

Robert VUILLAUME SA

Menuiserie, Charpente, Escaliers, Couverture

Route de Montfleury 13

1214 Vernier

Contact: M. Robert Vuillaume

Tél 022 796 94 50

Fax 022 796 95 33

Email: usinevuillaume@bluewin.ch

Sur présentation de la carte de membre nous offrons un rabais de 5%
supplémentaire sur les travaux: menuiserie, charpente, volets, velux et
fenêtres.

www.vuillaumesa.ch

Merci à nos abonnés de bien vouloir mentionner leur qualité
de «membre PIC-VERT» ou de présenter leur carte de membre
lors de leur premier contact avec les entreprises offrant des
conditions préférentielles.

Remarque importante: les conditions préférentielles réservées aux
membres PIC-VERT ne sont pas cumulables avec d'autres offres ou
conditions spéciales.

Visitez notre site Internet www.pic-vert.ch, mis à jour chaque
fois qu'une entreprise rejoint notre promotion.

Depuis 45 ans, des travaux de 1^{ère} qualité



**PEINTURE
PAPIERS PEINTS
CREPIS & DECORATION**

Devis gratuit
I.V.A offerte pour les membres
de Pic-Vert (soit 7,6% de rabais)

079/301 00 02 ou 022/793 20 36

Cp 162 - 1213 Pt-Lancy 1 / oltechingorp@bluewin.ch



**MENUISERIE · EBENISTERIE
AGENCEMENT**

René Jemmelly Sàrl

Membre PIC-VERT

255, route de St-Julien
1258 PERLY

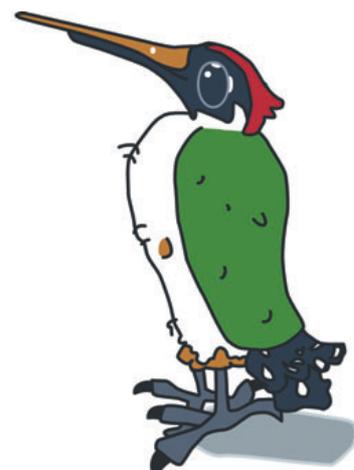
Tél. 022 - 771 44 74
Natel 079 - 606 30 60

Visualisez les déperditions thermiques de votre habitation



- Expertises thermographiques
- Ullans thermiques
- Recherches de fuites

Tél: 079 679 73 43
www.jfp-solutions.com



Chez Harsch Transports nous prenons soin de vos biens

www.harsch.ch

L'art
du
DÉMÉNAGEMENT

GENÈVE

10, rue Baylon ■ 1227 Carouge
Tél. +4122 / 300 4 300
e-mail: harsch@harsch.ch

ZÜRICH

Im Vorderesp 4 ■ 8154 Olbergett
Tél. +4144 / 851 51 00
e-mail: harsch.zh@harsch.ch

BÂLE

Schlossmattweg 27 ■ 4142 Münchenstein
Tél. +4161 / 411 98 17
e-mail: harsch.bs@harsch.ch

☎ Tollfree 0800 HARSCH or 0800 016 016

☎ Tollfree +800 SWISSMOVE or +800 88 44 88 44

 **HARSCH**
transports



Harsch Transports vous garantit un déménagement haut de gamme

Les professionnels de Harsch Transports s'occupent de vos biens, qu'il s'agisse de votre mobilier, d'œuvres d'art, d'objets précieux et fragiles, ou plus simplement de souvenirs qui vous tiennent à cœur.

Que vous déménagiez localement ou à l'autre bout du monde, nos professionnels s'occupent de toutes les questions d'emballage, de douane, de logistique et de sécurité du transport. Notre service de relocation prend en charge les démarches administratives d'installation et de départ des expatriés (ournée découverte, recherche de logement, d'écoles, etc...).

